

Bocage Info n° 14

Mission Bocage & le Comité Régional de Développement Agricole des Mauges

La végétation des bords de cours d'eau : pourquoi, comment ?

Dans le "jargon" des techniciens de rivière, la végétation des bords de cours d'eau est appelée ripisylve. Son étymologie latine est très explicite ; de « ripa » (rive) et « sylva » (forêt), elle désigne une végétation adaptée aux conditions d'humidité voire d'inondation des bords de cours d'eau.

Dans les Mauges, n'avez-vous jamais observé la couleur marron de l'eau et la violence du courant des rivières après un épisode pluvieux ?

La ripisylve, ça sert à quoi ?

A stabiliser

Grâce à l'enracinement dense et parfois profond des arbres, la ripisylve fixe les berges très souvent abruptes et donc fragiles de nos cours d'eau. Un seul exemple ; la résistance à la force d'arrachement d'un saule âgé de 20 ans est 4 fois supérieure à celle d'un enrochement et 45 fois celle d'un gazon. La ripisylve participe ainsi à la lutte contre l'érosion des terres agricoles et sécurise les berges en les protégeant de l'effondrement.*



A produire

Les bords de cours d'eau sont par la proximité de l'eau, la profondeur et la qualité des sols, des milieux très productifs en bois.

Bois bûche issu de l'ébranchage des têtards ou du recépage (saule, aulne, frêne...) vendu selon les essences jusqu'à 50 € le stère livré sec.

Bois d'œuvre sur de nombreuses essences (frêne, aulne...) pour des lots suffisants en qualité et quantité. Les sous-produits d'ébranchage (têtes d'arbres...) sont transformables en bois déchiqueté.



A réguler

Ripisylve et bandes enherbées contribuent à la régulation de l'écoulement profond et superficiel de l'eau. Mais c'est surtout à l'échelle du bassin versant que l'arbre se montre efficace. La comparaison de petits bassins versants bocagers et ouverts en Bretagne a mis en évidence la capacité du bocage à écrêter les crues : dans le bassin versant bocager le volume des crues est presque divisé par 2 avec des débits de hautes eaux (hiver) plus faibles et des débits d'étiage (été) un peu plus élevés.*



A filtrer et épurer

Ripisylve et bandes enherbées peuvent capter près de 90% des matières en suspension et fixer 3/4 des nitrates et phosphates ruisselés.* Elles contribuent ainsi très largement à l'épuration de l'eau et à en limiter la turbidité, à condition toutefois qu'elles soient suffisamment larges et en bon état.



A abriter et héberger

Une ripisylve diversifiée crée des zones d'ombre ou de lumière. Embâcles et racines provoquent le ralentissement du courant, de petites chutes et des remous, à l'origine d'habitats diversifiés. Elle offre à la faune caches et abris (arbres creux...), lieux de reproduction (herbiers, racines...), espaces d'échanges entre le milieu terrestre et le milieu aquatique (effet corridor) (cf. Bocage Info n°8). La ripisylve offre aussi ombrage aux troupeaux et abri brise-vent.

L'ombrage qu'elle génère sur le cours d'eau contribue à limiter le développement algal qui nécessite lumière et chaleur.





Les berges souffrent...

... d'une absence de protection

En absence de végétation, la puissance du courant érode les berges. Cette pression est accentuée en cas d'absence de clôture efficace, et par le piétinement des troupeaux en tête de rives. Dans ces conditions, le lit se creuse, les berges s'effondrent.

Ces désagréments sous-tendent des coûts importants de re-profilage de berge, de désenvasement... Supportés par les collectivités ils représentent des sommes assurément plus élevées que le seul coût de l'entretien courant.

Par ailleurs l'exposition à trop de lumière par une coupe à blanc ou par absence de végétation favorise la prolifération d'espèces végétales telles que les orties et les ronces.



... d'un entretien inexistant

Le défaut d'entretien de la ripisylve présente des risques pour le cours d'eau. Certains embâcles liés au vieillissement de la végétation peuvent perturber le fonctionnement du cours d'eau et constituer un danger en amplifiant les effets des crues. Des apports excessifs de débris végétaux sont un risque d'eutrophisation (la matière organique consommant l'oxygène de l'eau pour se dégrader).



... d'une végétation inadaptée

Les risques liés à une végétation inadaptée sont multiples.

Dans le cas d'une ripisylve monospécifique (une seule essence) les racines prospectent les mêmes horizons de sol ; ce peut être une source de fragilité, le sol étant moins bien tenu. C'est aussi une plus grande vulnérabilité ; en cas de maladie toute la végétation risque d'être décimée.

Le risque est aussi présent dans le cas d'une végétation introduite ; on ne maîtrise pas le comportement de la végétation non locale, or de nombreux exemples végétaux et animaux (Erable négundo, jussie, ragondins...) montrent que l'eau est un moyen de transport et de dissémination très efficace.

Dans le cadre d'une plantation, il faut donc préférer l'association de plusieurs essences bocagères.



L'entretien des berges : quelques principes.



Clôturer en retrait de 1,5m de la tête de rive Aménager des zones d'abreuvement

Dans les parcelles vouées à l'élevage, clôturer et organiser l'abreuvement (pompes à nez ou à défaut descentes stabilisées) sont des principes fondamentaux de protection de la berge et de maintien de la végétation (cf. Bocage info n°11).

Il faut bien sûr avant tout, vérifier la qualité de l'eau

Entretien ; Proscrire l'usage de traitements chimiques

La loi sur l'eau nous rappelle que l'eau est un "patrimoine commun de la nation". A ce titre nous nous devons d'en protéger la qualité.

Dans un premier temps, il faut mesurer la gêne de la végétation ; est-il nécessaire d'entretenir ou pas ? Bien souvent, il n'est pas utile de réaliser un entretien annuel. Les seuls impératifs concernent l'entretien sous clôture électrique et le dégagement de branches pouvant gêner l'exploitation des bordures (fauche de la bande enherbée...).

Dans tous les cas, la destruction chimique du couvert végétal déséquilibre la végétation et favorise la colonisation par les orties et les ronces (cf. Bocage info n°7).

Il faut donc lui préférer l'entretien mécanique. En ce qui concerne les haies, la taille au lamier ou au sécateur tous les 4 ans en moyenne, garantit une taille de qualité et assure un maintien de vigueur (cf. Bocage Info n°5). Pour le broyage au sol ou la fauche, l'exportation de la matière organique est alors indispensable ; elle permet de réduire les apports azotés dans les parcelles en bord de cours d'eau et contribue à limiter la colonisation par les plantes nitrophiles (ronces, orties...).



Planter des essences locales adaptées et diversifiées

Il n'est pas rare, en laissant la nature faire, que la végétation vienne spontanément. C'est en général très efficace ; rapide et peu coûteux.

Dans le cas d'une plantation, la végétation environnante est souvent un bon indicateur des essences qu'il faut choisir (saule, aulne, frêne, sureau, noisetier...).

Rajeunir, exploiter et récolter

Par les essences qui la constituent et par les conditions du milieu, la ripisylve pousse vite. Mais elle a également besoin d'être rajeunie régulièrement. Elle est ainsi très propice à la production de bois.

Pour la maintenir vigoureuse, il faut donc la récolter régulièrement et la valoriser :

- en bois de travail (ex. 30 ans en moyenne pour l'Aulne),
- en bois énergie (ex. recépage de l'accompagnement tous les 15 à 20 ans, exploitation des têtards tous les 12 ans - cf. Bocage info n°6 et n°10).



Entre réglementation et devoir civique

Selon la loi sur l'eau de janvier 1992, l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur sont d'intérêt général.

Mais l'obligation d'entretenir les cours d'eau revient au propriétaire du lit (Code Rural) :

- l'Etat sur les cours d'eau domaniaux,
- les propriétaires riverains (communes, particuliers) sur les cours d'eau non domaniaux. Ils possèdent la berge et le fond du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit.

Depuis une trentaine d'années, l'entretien n'est bien souvent plus assuré ou adapté, ce qui mène à ce constat de dégradation.

Des collectivités locales se substituent parfois aux propriétaires pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux - notamment via les syndicats de rivière. Cette nouvelle organisation doit permettre de développer une gestion globale et collective à l'échelle de cours d'eau voire de bassins versants.

Pour cela des outils comme le Contrat Restauration Entretien (C.R.E.) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) existent. Plusieurs C.R.E, engagés ou en cours d'élaboration, programment des travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau pour les rivières des Mauges (Moine, Sanguèze, Divatte, Hyrôme, Evre). Le SAGE fixe un cadre de gestion en définissant des orientations et des objectifs dans le domaine de l'eau (qualité, quantité, milieux aquatiques, usages), à l'échelle du bassin versant (SAGE Sèvre Nantaise, SAGE Layon-Aubance, SAGE Estuaire Loire).

Ces outils requièrent cependant l'adhésion et la participation des riverains ou habitants du territoire. C'est une condition essentielle de l'amélioration de la qualité des cours d'eau et de réalisation de l'objectif de bonne qualité des milieux aquatiques, fixé par la directive cadre européenne sur l'eau, d'ici 2015. C'est aussi une condition de pérennisation de l'aide publique.

Lettre d'information du Pays des Mauges
soutenue par la CRAPE et la CAPPE 49
novembre 2004